

204. M. Bujard le 13-12-49

DÉPARTEMENT
de la
Charente-Maritime

ARRONDISSEMENT
de **Rochefort**

CANTON
de **Royan**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de **ROYAN**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **30 SEPTEMBRE** 19**49**

OBJET :
Participation
à la fête du
quartier Pont
de Cherves

L'an mil neuf cent quarante neuf, le trente du mois
d septembre le Conseil Municipal de Royan
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Ch. REGAZONI, Maire, en session {
ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 24 sept. 19**49**.

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

49071

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Etaient présents : MM. REGAZONI, Veyasidre -
Rochedereux - Prugnaud - Belle Rikosky - M.
Bujard - Bandet - Graudeau, Chollet - Pain-
Jaquet - Bouchet - Domecq - Couill - Couzinet -
Représentés : M. Thirion par M. Couzinet
M. Simon par M. Domecq
Absents : MM. M. Chasseaud par M. Bujard

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

Monsieur Bujard, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

APPROUVE

La Mairie, le **20 DECE 1949**

LE CONSEIL

Pour le PRÉFET

le Secrétaire Général

solde de participer pour la somme forfaitaire
de 5.000 frs (cinq mille) à l'organisation
la fête du quartier Pont de Cherves.

Cette somme sera imputée au crédit
" Fêtes locales " et mandatée au nom de
M. THOUVENOT René, xxxe adjoint désigné.



R E L E V E
de factures pour les Fêtes du Quartier
PONT DE CHERVES

Facture SEUGNET Imprimeur	27.6.49	876,50
Facture SEUGNET Imprimeur	19.7.49	1.853,--
Droits d'auteur	26.7.49	7.923 --
Facture Ouvrard, armurier (fusées, feux de bengale)	18.7.49	1.116 --
Facture BOTTON, Imprimeur (Billets Publicité)	28.5.49	2.800 --
Droits de Plaque		1.500 --

16.068,50

A ROYAN, le 7 décembre 1949

Adrien Baud

Mairie de Royan, le 7 DEC 1949
Le Maire.



VU
La Rochelle, le 20 DECE 1949
Pour le PRÉFET,
Le Secrétaire Général



Rain

PRÉFECTURE
DE LA
CHARENTE-MARITIME

2^{ème} DIVISION

2^{ème} Bureau

JP/LB

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE

14 NOV 1949

LA ROCHELLE, le

28 NOVE 1949

LE PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

à Monsieur le MAIRE de ROYAN.
(S/couvert de Monsieur le SOUS-PREFET de ROCHEFORT)

OBJET : Participation communale à la fête du quartier
"Font de Cherves" (délibération du Conseil Municipal
du 30 Septembre 1949).

REFER : Votre lettre du 4 Novembre 1949 -

P.J. : Une -

En réponse à votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous retourner la délibération de votre Conseil Municipal du 30 Septembre dernier votant une participation communale de 5.000 francs à la fête du quartier "Font de Cherves" en vous faisant connaître qu'il y a lieu de produire à la place une nouvelle délibération (en triple exemplaire) indiquant que le paiement de la dite somme n'est pas fait au trésorier, le comité d'organisation de la fête n'ayant pas d'existence légale, mais bien à M. PRUGNAUD René, adjoint délégué.

Il conviendra également de produire (en triple exemplaire) à l'appui de cette délibération, un état des frais exposés par M. PRUGNAUD justifiant ainsi l'emploi de la subvention.

LE PREFET,

*Apporter au jour 5 ans
Publicité. 4 ans*

LDP

*Signature Scivil. J. L.
le 16.12.49*

2764. A2